

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

produits pétroliers Question écrite n° 99557

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations des artisans pêcheurs d'Étaples face à une crise qu'ils subissent depuis plusieurs mois due principalement à la hausse continue du prix du gazole et à la baisse de production imposée par les quotas. En effet, la flambée des prix du carburant a automatiquement engendré une baisse des marges des pêcheurs. Ainsi, cette charge va jusqu'à représenter pour certaines entreprises artisanales 80 % du chiffre d'affaires. Il s'ajoute à ce contexte une réduction des quotas, ce qui entraîne des conséquences très lourdes pour les marins pêcheurs dont les revenus sont directement liés au chiffre d'affaires réalisé chaque semaine. Ainsi, de nombreuses familles ne disposent plus que 300 à 500 euros mensuels pour faire face aux dépenses vitales. Face à cette crise alarmante, il lui demande de répondre aux inquiétudes de ce secteur économique par des mesures d'urgence visant à faire évoluer dans l'immédiat les revenus de cette profession.

### Texte de la réponse

Les entreprises de pêche ont été très touchées par la hausse des cours du pétrole depuis 2004. Le poste « carburant » peut représenter jusqu'à 30 % des charges auxquelles participe l'équipage des navires en raison du mode de rémunération à la part en vigueur à la pêche artisanale. Le Gouvernement ne sous-estime pas ces difficultés. Dans ce contexte, il contribue au fonctionnement du Fonds de prévention des aléas pêche (FPAP) qui permet, depuis novembre 2004, de compenser la hausse des cours en assurant un prix du gazole inférieur au prix du marché. Le Gouvernement a, par ailleurs, décidé d'inciter les entreprises à faire des économies durables d'énergie ; 80 millions d'euros sont prévus à ce titre sur les exercices budgétaires 2006-2007. Pour pouvoir bénéficier de ces aides, les entreprises doivent présenter un audit financier et les mesures mises en oeuvre pour réduire la consommation d'énergie. Ce plan comporte quatre catégories d'aides : une mesure de restructuration de la dette, avec prise en charge par l'État des intérêts d'emprunts sur un an ; des aides à la trésorerie ; des aides à l'investissement ; des aides à la cessation d'activité pour les navires qui ne peuvent retrouver leur rentabilité. Des commissions régionales d'attribution des aides ont été constituées dans les régions littorales. Les premières demandes d'aides sont en cours d'instruction. Par ailleurs, en juin 2006, le Gouvernement a décidé la mise en oeuvre d'un plan d'avenir pour la pêche (PAP) qui comporte notamment des propositions permettant la création d'une véritable interprofession et le renforcement du rôle des organisations de producteurs avec l'objectif de faire progresser les cours du poisson et trouver de nouveaux débouchés pour certains produits. Ce plan reprend les préconisations faites par Mme Hélène Tanguy, député du Finistère, dans son rapport présenté au Premier ministre le 12 juin 2006.

#### Données clés

Auteur: M. Jean-Pierre Kucheida

Circonscription: Pas-de-Calais (12e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 99557  $\textbf{Version web:} \underline{ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE99557}$ 

Rubrique : Énergie et carburants Ministère interrogé : agriculture et pêche Ministère attributaire : agriculture et pêche

## Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7170 Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12679